

Le petit guide De Montarville

Notre fonctionnement de A à Z

ABSENCE¹ ET DÉPART HÂTIF : Lorsque votre enfant doit s'absenter, vous devez aviser par téléphone ou par courriel l'enseignant(e) de l'élève, le secrétariat ainsi que le service de garde si votre enfant y est inscrit, en précisant le motif de l'absence.

Secrétariat : 450-653-2411 poste 4216 / demontarville@cssp.gouv.qc.ca

Service de garde : 450-653-2411 poste 6 / garde.demontarville@cssp.gouv.qc.ca

Afin de prioriser la qualité du temps d'enseignement et de limiter les impacts négatifs sur le déroulement des activités pédagogiques en classe, il est souhaitable que les rendez-vous (médecin, dentiste, etc.) soient planifiés après les heures de classe.

Si votre enfant doit tout de même, exceptionnellement, quitter plus tôt, nous vous demandons de privilégier les heures de récréation (10h25 à 10h40 et 14h30 à 14h45) ou de dîner (11h50 à 13h20) pour venir chercher votre enfant, ceci afin d'éviter de déranger la classe.

AGENDA : L'agenda est un outil de communication important. **Consultez-le tous les jours.** N'hésitez pas à y écrire les informations susceptibles d'aider l'enseignant(e).

ALLERGIES : Si votre enfant souffre d'allergies, il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES : Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPad, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants : Lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, si l'état de santé d'un élève le requiert, si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent. L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver au vestiaire, dans son sac d'école, en tout temps. En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction d'école demandera aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école.

ARGENT DE POCHE : Nous demandons aux élèves de ne pas apporter d'argent de poche à l'école. Cela évitera les pertes, les vols, les échanges et/ou achats de biens appartenant à d'autres élèves ou à des commerces avoisinants.

BIBLIOTHÈQUE : Nous offrons une période de bibliothèque à nos élèves grâce à la collaboration précieuse de parents bénévoles. Les élèves sont responsables des livres empruntés. En cas de bris ou de perte de livre, l'école se réserve le droit de réclamer le remboursement aux parents.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de tout matériel scolaire, l'école se réserve le droit de réclamer le remplacement ou le remboursement aux parents.

¹ Merci de consulter également « Vacances familiales »

CAFÉTÉRIA : Nous offrons un service de traiteur pour les élèves qui dînent à l'école. Les modalités d'utilisation vous seront acheminées en début d'année scolaire.

CODE DE VIE : Le code de vie est un outil de communication permettant aux parents de savoir si leur enfant respecte bien les règles de l'école.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS : Nous publions un Info-Parents à chaque début de mois. C'est un moyen de communiquer avec vous sur diverses facettes de la vie à l'école de votre enfant.

COUR D'ÉCOLE : Pour des raisons de sécurité, les parents doivent rester à l'extérieur de la cour lorsqu'ils viennent chercher ou reconduire leur enfant.

DÉBARCADÈRE : Nous demandons aux parents qui conduisent les enfants à l'école d'utiliser uniquement la zone située sur le boulevard Seigneurial pour déposer et récupérer les enfants.

FACTEUR : Le cadet de votre famille est choisi pour agir comme facteur. Un petit coup d'œil dans le sac d'école vous assurera une bonne réception du courrier. Par contre, la majeure partie des communications vous sera envoyée par courriel.

FERMETURE DE L'ÉCOLE : Si vous avez un doute en vous levant un matin de tempête si l'école est ouverte ou fermée, consultez le site Internet de la Commission scolaire des Patriotes : www.cssp.qouv.qc.ca ou les médias traditionnels (radio, télévision).

HORAIRE : En avant-midi, les cours se déroulent de 8h20 à 11h20 pour le préscolaire et 8h25 à 11h50 pour le primaire. En après-midi, pour les élèves du préscolaire, l'horaire est de 12h45 à 14h27 et pour les élèves du primaire de 13h20 à 15h45.

IDENTIFICATION : Nous vous recommandons fortement d'identifier tous les effets personnels de votre enfant (vêtements, boîte à lunch, sac à dos et effets scolaires. Nous avons des bacs pour les objets perdus et ceux qui sont identifiés n'y restent pas longtemps.

INTIMIDATION : L'école s'est dotée d'un protocole pour contrer l'intimidation. Toute parole ou geste d'intimidation est noté dans un registre. Les parents sont fortement encouragés à informer l'école si leur enfant vit de l'intimidation.

JEUX PERSONNELS : Il est interdit d'apporter du matériel électronique et des jeux à connotation violente à l'école.

MALADIE ET MÉDICAMENTS : L'école ne peut garder ni recevoir un enfant malade. Si c'est le cas, le parent est alors avisé et celui-ci doit venir chercher l'enfant. Si votre enfant a des problèmes de santé, vous devez l'indiquer sur la fiche santé au début de l'année scolaire. Celle-ci est remise à l'infirmière de l'école pour assurer un suivi auprès du personnel concerné.

OPP : Nous avons à l'école un organisme participatif de parents (OPP). Ces derniers contribuent à la vie scolaire en organisant des activités ou en apportant leur soutien à l'équipe-école. Bienvenue aux parents qui désirent se joindre à eux.

OUBLI DE MATÉRIEL : L'élève doit prévoir tout son matériel nécessaire avant de quitter la classe. En effet, il n'est pas permis de retourner en classe après les heures de cours. De plus, afin d'interrompre le moins possible l'enseignement, les élèves ne sont plus appelés en classe pour les différents oublis, qu'ils s'agissent de cahiers, vêtements, boîtes à lunch, etc. Les élèves devront venir les chercher à la récréation ou à l'heure du midi, devant le secrétariat de l'école, où des tablettes ont été prévues à cet effet. Veuillez prendre soin d'identifier clairement les effets personnels de l'enfant.

PERMISSION DE SORTIR : Si, pour une raison ou une autre, vous autorisez votre enfant à se rendre au domicile d'un autre élève, nous devons recevoir **votre autorisation écrite** ainsi que celle du parent de l'élève qui reçoit. Veuillez prendre note qu'il est interdit à un élève non transporté de monter à bord de l'autobus scolaire pour se rendre chez un ami. **Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école seuls durant les heures de classe.**

RETARD : Si votre enfant est en retard, il doit se présenter au secrétariat afin de signaler son arrivée et récupérer son billet de retard. En cas de retards trop fréquents, l'enseignant (e) ou la directrice communiquera avec vous afin de trouver des moyens pour améliorer la situation. Des retards trop fréquents peuvent avoir une incidence sur la réussite scolaire de votre enfant.

SÉCURITÉ ET VISITEURS: L'entrée de l'école est sécurisée. Vous devez sonner afin qu'on vous ouvre la porte et vous présenter au secrétariat pour vous identifier.

SERVICE DE GARDE : Notre service de garde est ouvert tous les jours de l'année scolaire de 7h00 à 18h00. Pour toutes vos questions sur ce service, veuillez communiquer avec la responsable au 450-653-2411 poste 6.

SITE INTERNET : <http://demontarville.cssp.gouv.qc.ca/>

SURVEILLANCE : La surveillance sur la cour débute dix minutes avant l'entrée des élèves, soit à 8h10 le matin et à 13h10 l'après-midi. L'élève non inscrit au service de garde ne doit pas arriver dans la cour avant le début de la surveillance.

URGENCE – AMBULANCE : En cas d'urgence, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires pour voir à donner les premiers soins à l'élève. Si l'état de santé de l'élève nécessite un transport en ambulance, celui-ci sera aux frais des parents.

VACANCES FAMILIALES : Tenant compte des exigences de la *Loi sur l'Instruction publique*, ces absences peuvent nuire aux études des élèves et sont contraires aux politiques de l'école. Les parents sont tenus de prendre les moyens requis pour que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établi.

Si, malgré ces principes, les parents décident de faire manquer des jours de classe à leur enfant, les exigences qui suivent devront s'appliquer.

Exigences :

- L'élève qui s'absente pendant l'année scolaire doit en avoir averti son directeur et son enseignant par une note rédigée et signée par les parents.
- Les parents ne doivent pas s'attendre à obtenir des enseignants de leur enfant des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue pendant son absence. De plus, les enseignants ne sont pas tenus de fournir des travaux scolaires en raison de cette absence.

VÊTEMENTS ET SOULIERS : Les élèves doivent porter des vêtements convenables à l'école et adaptés aux saisons. Les vêtements portés ne doivent avoir aucun message violent. Ne sont pas autorisés les vêtements qui découvrent le ventre, la poitrine, la fesse et le dos. Il est également fortement conseillé d'identifier tous les vêtements de votre enfant. En tout temps, l'élève doit porter des souliers ou sandales qui lui permettent de courir aux récréations.

VISITEURS : Comme pour tous les visiteurs, nous demandons aux parents qui viennent à l'école de se présenter et de s'identifier au secrétariat, ceci pour des raisons évidentes de sécurité. Tout visiteur doit se procurer une cocarde au secrétariat et la remettre à la sortie de l'école.